

EPISE DE POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE AUX UTILITÉS



Valeur limite horaire végétation

Communiqué du : 20/09/2022

Statut de l'alerte

Terminée

Bulletin n°

DSHV_2022_03_UTL_SO2

Nbr de dépassement réglementaire

2 sur 9

Observations :

Dans le secteur de la station des Utilités (au sein de l'usine de Prony Resources), de fortes concentrations en dioxyde de soufre d'origine industrielle ont été mesurées à partir de 16h00.

La valeur limite horaire de protection de la végétation (fixée à 570 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne glissante sur une heure - [µg/m³]) a été dépassée à 16h15 avec une valeur de 622.1 µg/m³.

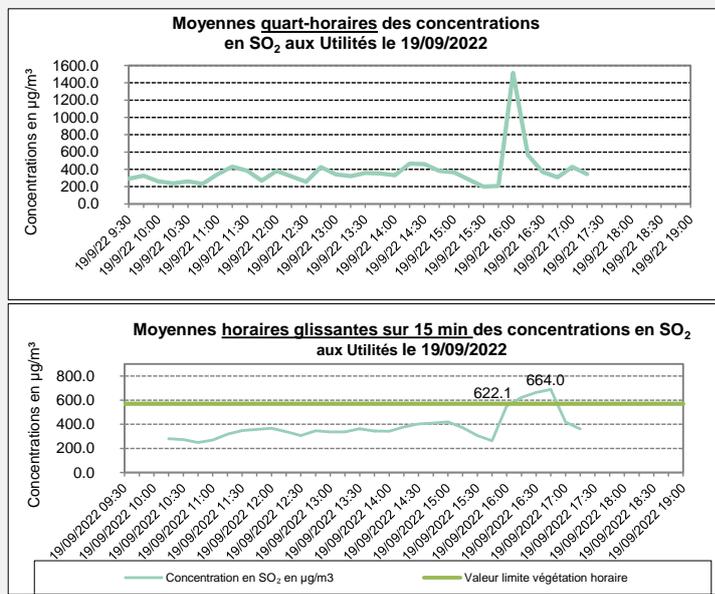
Le dépassement de seuil s'est terminé à 17h00, avec une valeur de 417 µg/m³.

Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, les vents soutenus de 19 à 22 kt et de secteur est sont mesurés dans le Sud de la Nouvelle-Calédonie depuis le début de l'après-midi, favorisant la dispersion du panache industriel en direction de la station des Utilités.

D'après les données fournies par l'industriel, ce dépassement apour origine un départ de feu au niveau d'une sous-unité de l'usine d'acide.

Zones concernées	Commune du Mont Dore, Usine Prony Resources, zone dite des Utilités
Polluant	Dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	622.1 µg/m ³ en moyenne de 15h15 à 16h15
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	417.0 µg/m ³ en moyenne de 16h00 à 17h00
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	1
Maximum horaire (concentration - heure)	688.6 µg/m ³ en moyenne de 15h45 à 16h45
Moyenne journalière	244.1 µh/m ³ le 19/09/2022



Valeurs Limites ICPE- PRNC pour la protection de la végétation :

VLHV - Valeur Limite Horaire pour la protection de la végétation – ICPE PRONY : 570 µg/m³ de SO₂ en moyenne sur 1h. (à ne pas dépasser plus de 9h/an)

VLJV - Valeur Limite Journalière pour la protection de la végétation – ICPE PRONY : 230 µg/m³ de SO₂ en moyenne journalière.

Le SO₂ en bref :

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

Dans le Grand Sud, le dioxyde de soufre est uniquement d'origine industrielle au niveau de l'unité de production d'acide sulfurique, de la centrale thermique et au niveau du tas de soufre.

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure